

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATIONS MINEURES

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 19h à huis clos, le conseil devra statuer sur trois demandes de dérogations mineures. Les demandes seront également soumises au CCU pour recommandations :

### **NORMALISATION DES MARGES D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE EXISTANTE**

**LOT # 3 477 034**

**21, RUE PRINCIPALE OUEST**

#### **LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE:**

- ARTICLE 5.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LA MARGE DE REcul AVANT MINIMALE POUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE EST DE 7 MÈTRES. POUR CE DOSSIER, LA MARGE DE REcul AVANT SERAIT DE 1,95 MÈTRE.
- ARTICLE 5.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LA MARGE LATÉRALE MINIMALE POUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE EST DE 1,5 MÈTRE. POUR CE DOSSIER, LA MARGE LATÉRALE GAUCHE SERAIT DE 1,3 MÈTRE.

### **INSTALLATION D'UN SPA EN COUR AVANT D'UNE RÉSIDENCE EN BORDURE DU FLEUVE**

**LOT # 3 477 219**

**75, RUE DE L'ANSE**

#### **LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE:**

- ARTICLE 3.1.5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : L'IMPLANTATION D'UN SPA DOIT ÊTRE PRÉVUE UNIQUEMENT EN COUR ARRIÈRE SUR LES TERRAINS INTÉRIEURS. DANS CE DOSSIER, L'IMPLANTATION EST PRÉVUE EN COUR AVANT.

### **NORMALISATION D'UNE GARAGE EN COUR AVANT EXISTANT SUR UN TERRAIN OÙ UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SERA CONSTRUITE**

**LOT # 5 704 308**

**180, BOUL. BLAIS OUEST**

#### **LE PROJET CONTREVIENT AUX NORMES SUIVANTES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE:**

- ARTICLE 5.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 265 : LES GARAGES ISOLÉS DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS DANS LA COUR LATÉRALE OU LA COUR ARRIÈRE.
- ARTICLE 5.5.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : DANS LE CAS OÙ LE GARAGE EST INTÉGRÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL, IL EST INTERDIT D'IMPLANTER UN AUTRE GARAGE SUR LE TERRAIN.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 1<sup>er</sup> juin à [dg@berthiersurmer.ca](mailto:dg@berthiersurmer.ca).

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 18<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt**



Signé :.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre dix heures et onze heures, le dix-huitième jour de mai 2020. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce dix-huitième jour de mai deux mille vingt.



Signé : .....

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier